

André Bouny

Agent Orange

Apocalypse Viêt Nam

Éditions Demi-Lune
Collection Résistances

Avant-propos

de M. William Bourdon

André Bouny est un juste. Il fait partie de ces rares humains qui, par l'authenticité de leur engagement et une capacité d'obstination sans limite, font constamment bouger les lignes et permettent surtout à des victimes muettes d'être identifiées pour ce qu'elles sont par le plus grand nombre. Il est le mandataire formidable, ce livre en est l'illustration, des victimes vietnamiennes d'une des plus grandes tragédies du siècle dernier : elles méritent que leur parole soit portée universellement, et elles mériteraient tout autant que leur affliction soit reconnue par un juge national ou international.

Ce livre, en forme de coup de colère, est de loin le plus complet que je connaisse sur le sujet, et surtout un précieux témoignage de l'immensité des souffrances causées par les ravages de l'Agent Orange que l'armée américaine utilisa lors de la guerre du Viêt Nam entre 1961 et 1971. Cela est d'autant plus essentiel que la désolation va se perpétuer pendant des générations.

Bien peu se souviennent des images terrifiantes des avions militaires américains épandant au Viêt Nam ce poison pendant l'opération « Ranch Hand ». L'objectif de l'armée américaine était double : détruire les récoltes et donc les moyens de subsistance des populations comme de la guérilla, et anéantir l'abri naturel que les forêts constituaient pour les combattants *Viêt Congs*, comme pour ceux du Nord venus prêter main-forte.

C'est le Président John F. Kennedy qui donna son feu vert en 1961 au lancement de cette opération dont l'apogée se situe 7 ans plus tard. Les protestations commencèrent à s'élever dans le monde et y compris aux États-Unis, à l'initiative des pacifistes, rejoints par des sommités scientifiques et d'anciens combattants américains. Ce processus citoyen devait finalement conduire à l'arrêt des épandages en 1971. On sait aujourd'hui qu'environ 100 millions de litres de défoliants ont été déversés, empoisonnant et détruisant un minimum de 2,6 millions d'hectares de terrains agricoles et de forêts du Sud-Viêt Nam (certaines zones aspergées à 10 reprises ou plus). Un écocide de proportions dantesques... auquel il faut additionner le coût humain. Car on sait également qu'entre 2,1 et 4,8 millions de Vietnamiens furent directement exposés à l'Agent Orange entre 1961 et 1971.

En revanche, on ignore à ce jour, car il s'agit d'une information qui reste à bien des égards secrète, le nombre de militaires américains et de leurs alliés (australiens, sud-coréens, néo-zélandais, etc.) exposés aux périls de l'Agent Orange.

Selon les informations disponibles, il s'avère que ce poison a occasionné, outre un nombre indéterminé (mais important) de morts, de graves malformations chez environ 500 000 enfants. Un chiffre qui ne prend en compte ni les fausses couches, ni la multitude des enfants mort-nés. Il continue à en naître chaque jour au Viêt Nam. D'autres naîtront encore, défigurés par le poison pendant de longues décennies, et verront leur vie et celle de leur famille détruites inexorablement.

J'ai pu moi-même visiter le grand hôpital d'Hô-Chi-Minh-Ville en avril 2009, accompagné de celle qui en anime la division pédiatrie ; dans une abyssale impression de vertige, j'ai ainsi croisé le regard de ces enfants martyrs. André Bouny a été témoin, comme moi, de la profondeur du dévouement des équipes soignantes et de la solidarité de la population vietnamienne envers eux et leur famille.

Les crimes de l'Agent Orange ont une quadruple dimension qui dynamite tous les repères habituels. Tout d'abord, ils ont tout à la fois mutilé les hommes et la nature ; pour celle-ci, les dégâts furent immédiats, pour ceux-là, quelques années furent nécessaires pour que le poison agisse. Ensuite, ils constituent un crime à l'encontre de l'avenir de l'humanité.

En effet, il n'y a pas d'autres exemples dans l'histoire humaine d'une telle torture infligée à une population sur un temps aussi long. Cela ressemble à ces malédictions anciennes, quand la disparition était vouée à une personne ou un groupe, et sa descendance... L'apocalypse, le mot n'est pas trop fort, se renouvelle et se renouvellera longtemps, du seul fait que des hommes et des femmes s'aiment et souhaitent construire une famille. Par ailleurs, ces crimes sont uniques parce qu'ils mettent en cause à la fois une administration, celle des États-Unis, et des entreprises toutes puissantes, fleurons du capitalisme.

Ces crimes sont uniques enfin, parce que leurs auteurs et responsables n'ont jamais été condamnés, ni même inquiétés ; bien au contraire, ils continuent à prospérer, et les profits de leurs crimes impunis, tout comme leur impunité, les amènent à nourrir de nouvelles ambitions, tout aussi folles : hier la chimie allait « rendre la vie meilleure » (« Better Living through Chemicals »), aujourd'hui l'ingénierie génétique doit « sauver et nourrir la planète ».

Certes, le 31 janvier 2004, l'association vietnamienne des victimes de l'Agent Orange a ouvert un fonds judiciaire aux États-Unis contre 37 fabricants d'herbicides, dont Dow Chemical et Monsanto. De façon tout à fait singulière, le 10 mars 2004, les juges américains ont estimé que l'Agent Orange ne pouvait pas être considéré comme un poison au regard du droit international. Les recours sont toujours pendants ; les avocats américains que j'ai pu rencontrer continuent à se battre mais les chances de succès sont évidemment infimes.

Pourtant, dès 1984, Monsanto avait signé une transaction typiquement américaine dont l'objectif n'était pas tant de reconnaître sa responsabilité, ni véritablement de réparer les préjudices que de faire l'économie d'un procès qui risquait d'être trop toxique pour l'image de l'entreprise. On se souvient qu'une somme de 180 millions de dollars fut versée à un fonds de compensation et un peu moins de 70 000 vétérans américains reçurent une somme absolument dérisoire comprise entre 250 et un peu moins de 13 000 USD, suivant la gravité des séquelles.

En 2006, un juge sud-coréen a condamné les deux entreprises américaines Dow Chemical et Monsanto (principales productrices de l'Agent Orange) à verser 62 millions de dollars à un peu moins de 7 000 anciens combattants coréens qui avaient rejoint les forces armées US. Une

victoire... sur le papier, car elle n'est pas susceptible d'être exécutée aux États-Unis, compte tenu des décisions rendues par la justice américaine à l'encontre des victimes vietnamiennes.

Un tribunal d'opinion s'est tenu à Paris du 15 au 16 mai 2009 devant lequel j'ai eu l'honneur de témoigner de ce que j'avais vu lors de mon voyage au Viêt Nam, le mois précédent. À l'initiative d'André Bouny, j'y avais rencontré des juristes, des médecins, des responsables d'associations qui tous essayent de fédérer leur compétence et leur expertise pour trouver une véritable issue judiciaire ; c'est-à-dire celle qui permette d'obtenir des entreprises responsables une équitable, complète et réelle réparation des préjudices subis.

Or, c'est un travail véritablement titanesque d'estimer le montant de ces préjudices. Il faudrait que soient prises en considération les séquelles subies et celles à venir, et en définitive parvenir à contraindre les entreprises à ouvrir un fonds d'indemnisation qui serait alimenté pendant une très longue période, un nombre encore inconnu d'années, jusqu'à l'extinction définitive des effets du poison sur les populations vietnamiennes. Cela tient à l'évidence du rêve...

Pour continuer notre voyage en utopie, il faudrait aussi imaginer que ces mêmes entreprises remettent en état la nature, ce qui concrètement signifie de financer un gigantesque chantier de reforestation ou de dépollution des lacs. Par ailleurs, ce poison invisible infiltre toujours les eaux souterraines du Viêt Nam, qui alimentent le système d'eau potable de certaines villes. L'œuvre de mort continue donc à se propager ; nous sommes de retour dans l'affreuse réalité.

André Bouny a raison d'œuvrer jusqu'au dernier souffle en faveur des victimes de l'Agent Orange. Le « deux poids deux mesures » est insupportable. Au début du XXI^e siècle, la communauté internationale a constitué la Cour Pénale Internationale qui siège à La Haye. Un consensus existe aujourd'hui qui s'universalise chaque jour davantage pour considérer que les plus grandes offenses à l'humanité doivent faire l'objet d'une riposte à l'échelle globale. Ce droit mondialisé se construit sous nos yeux et pourtant les forces armées états-uniennes, les pouvoirs politiques et les multinationales semblent aujourd'hui encore immunisées contre tout risque de condamnation pour les crimes qu'ils commettent.

Lueur d'espoir : l'histoire démontre que les plus grands bourreaux de la planète, ceux qui apparaissaient définitivement au-dessus des lois, ont parfois été châtiés, ou mis à l'index jusqu'à la fin de leurs jours. On pense notamment aux (trop rares) exemples des procès de criminels de guerre et aux poursuites engagées contre le général Pinochet, qui l'obligèrent à la fin de sa vie à ne plus quitter son pays natal.

Ainsi nous savons maintenant que le droit est capable de s'imposer aux plus invétérés des cyniques, quand il est adossé aux valeurs fondamentales protectrices de l'individu. Grâce à la mobilisation inlassable de la société civile, des victimes et des ONG, et de l'avant-garde de l'humanité que sont les justes à l'image d'André Bouny, le droit pourra peut-être prévaloir au bénéfice des enfants martyrs vietnamiens.

William Bourdon.

William Bourdon fut secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et est le président de l'association SHERPA. Avocat au barreau de Paris, il initia les premières procédures engagées en France à l'encontre de certains responsables de crimes contre l'humanité, notamment serbes et rwandais. Il est également l'avocat des familles franco-chiliennes contre Pinochet et de certains détenus français de la prison de Guantanamo. Spécialiste des questions de droit pénal international, il est l'auteur de *La Cour pénale internationale ; Le Statut de Rome* ; son dernier livre, *Face aux crimes du marché : quelles armes juridiques pour les citoyens ?* est paru chez La Découverte en 2010.

À celles et à ceux-là

Richard, Dale et Chester¹ sont les trois premiers prénoms inscrits sur la liste commémorative des soldats états-uniens morts au Viêt Nam. Kelton, Danny, Joseph et Danny, les quatre derniers. Sur le mur de marbre noir du Vietnam Veterans Memorial, à Washington, sont gravés 58 253 autres prénoms.*

Venus lourdement armés, suréquipés, du pays le plus puissant du monde, ils portaient les prénoms de leurs saints ou de grands hommes de leur courte histoire : John, George, Franklin, Abraham, Donald, Theodore, William, Richard, Washington ou Thomas. Ils avaient joué et grandi dans les plaines arides du Colorado ou sur les parkings de Detroit pour venir mourir, jeunes, dans la forêt primitive du bout du monde pour une cause politique qui les dépassait, et des raisons plus financières qu'idéologiques.

Pour 10 soldats états-uniens tués, entre 700 et 1 000** hommes, femmes et enfants dont les prénoms animistes, dénués de genre, évoquaient valeurs humaines et poésie tels que lotus d'or, sincère, orchidée blanche, tranquille, heureuse coïncidence, herbes parfumées, modestie et bienveillance, rameau d'abricotier en fleur, valeureux, larmes d'automne, joie et prospérité, oiseau de lumière, perle de jade, montagne, belle et gracieuse, tortue d'or, océan ou hirondelle... furent exterminés, ensevelis vivants, fragmentés sur les mines, perforés de projectiles, gazés, brûlés, carbonisés au napalm, éclatés sous les bombes... D'autres ont été exposés à l'Agent Orange au milieu de leur nature exubérante. Beaucoup sont morts de ce contact, et leur descendance souvent condamnée à naître sous des formes inhumaines...

* Note de l'éditeur : Depuis 1997, 82 noms ont été ajoutés aux 58 178 figurant sur le Mémorial. Source : <http://thewall-usa.com/>

** NdE : On ne connaît pas précisément le nombre de victimes côté vietnamien.